



**A**ssociation  
d'usagers pour la  
**D**éfense du  
**S**ervice  
**P**ublic  
du pays de Luçon  
Forum des associations  
14 Place G Leclerc  
85400 LUÇON

**ADSP.PAYS.LUCON@**  
**GMAIL.COM**

## Sommaire :

**Le RDV à la gare**  
**-Les raisons de se mobiliser .**  
**Accès aux soins:**  
**Numéris clausus**



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité  
Association agréée - Arrêté du 11/06/2013- N2011RN3190  
Site : <http://www.coordination-nationale.org>



La lettre ADSP  
ISSN 2495-196X

# Lettre de l'ADSP

**Vendredi 9 décembre**  
**Rassemblement**  
**à 18H à la gare de LUÇON**  
**Nous y diffuserons des informations**  
**sur l'évolution et les**  
**suites de notre mobilisation**

**Pourquoi la mobilisation des usagers**  
**de la gare de Luçon**  
**se poursuit-elle depuis 18 mois ?**

La population du Sud Vendée est attachée au transport ferroviaire et se mobilise depuis plus de 10 ans pour maintenir des arrêts de trains dans la gare de Luçon.

C'est cette réactivité des usagers et plus largement des 55000 habitants de ce territoire qui a contraint la SNCF à maintenir cette gare ouverte et y faire s'arrêter les trains dit « Intercités ». Cependant le manque d'investissement dans l'entretien de la voie ferrée sur la ligne Nantes-Bordeaux et plus particulièrement sur la section de voie entre La Roche sur Yon et La Rochelle a conduit inéluctablement à une dégradation importante de la performance de l'infrastructure. Depuis près d'un an, la vitesse des trains est passée de 110 à 60 Km/h sur les 100km de cette section de voie. C'est près d'une heure de perdue sur le trajet ce qui rend le ferroviaire beaucoup moins attractif par rapport au trafic routier.

L'ADSP (Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon), avec le soutien de nombreux élus territoriaux du Sud Vendée souhaite vous apporter quelques explications sur les raisons du maintien de la mobilisation alors que les pouvoirs publics communiquent sur le fait que la pérennité de la ligne Nantes-Bordeaux serait assurée par son

classement en ligne d'aménagement du territoire et que des travaux de réhabilitation de la voie seraient programmés pour 2019.

***Travaux maintenant,***  
***pas dans 4 ans !***

L'âge moyen de la voie ferrée est de 60 à 80 ans entre La Roche sur Yon et La Rochelle. Depuis plus de 40 ans, la SNCF ne réalise que des travaux correctifs des points les plus sensibles mais ne réalise pas de travaux lourds de renouvellement de la voie comme l'imposerait son vieillissement. Le pont ferroviaire sur le Lay était dans un tel état de délabrement du fait de l'absence d'entretien depuis des décennies qu'il a fallu remplacer intégralement son tablier. Le Contrat de Plan Etat / Régions a prévu le renouvellement de l'infrastructure ferroviaire entre La Roche sur Yon et La Rochelle mais les travaux n'interviendraient qu'en 2019, dureraient 15 mois, et une seule voie serait concernée car le financement total n'est pas encore réalisé.

**Nous demandons la réalisation des travaux en urgence car la dégradation actuelle de la performance des trains du fait de la limitation de la vitesse fait que les voyageurs abandonnent**

**progressivement ce mode de transport. Nous demandons à la SNCF d'organiser pendant les travaux un système de voie unique temporaire pour éviter l'interruption totale du trafic pendant 15 mois comme elle l'envisage actuellement.**

**Sécurité : oui ;  
vitesse des tortillards : non !**

Si l'état de la voie ferrée est dégradé entre La Roche sur Yon et La Rochelle, cette situation n'est pas uniforme et des travaux de maintenance corrective ciblés auraient permis de maintenir la vitesse des trains sur une grande partie du parcours en attendant la réalisation du renouvellement complet de la voie. La SNCF reconnaît que la limitation de vitesse à 60km/h n'était pas nécessaire sur l'intégralité du parcours mais qu'elle l'a prescrite pour éviter que les conducteurs de trains ne soient contraints à de nombreux changements de vitesse limite. Depuis, nous constatons que la monotonie d'une conduite à 60 km/h sur 100km, avec des locomotives diesels datant des années 1970 démunies de régulateur de vitesse, est génératrice de perte de temps supplémentaire car les conducteurs ont du mal à tenir la vitesse prescrite.

*(La référence aux tortillards, surnom donné aux trains à vapeur des lignes départementales, vient du fait que la vitesse de 60km/h était celle des trains d'il y a 100 ans.)*

**Rétablissement des 4 trains !**

Avant le 15 décembre 2015, la gare de Luçon était desservie par 4 allers retours les vendredis et dimanches soir. C'est en prenant le prétexte de la réduction de la vitesse des trains que la SNCF a supprimé la circulation des deux derniers trains de fin de journée. Cette argumentation était fallacieuse car le débit de la ligne permettait ces dernières circulations qui sont indispensables pour la population et notamment pour les étudiants et lycéens qui rentrent passer le weekend en famille.

**Nous persistons à demander le rétablissement de ces trains**

**Rétablissement des 4 trains !**

La loi Macron a libéralisé le transport collectif routier en favorisant l'implantation de lignes de bus en concurrence avec le transport ferroviaire. Sur les lignes du réseau classique, qui ont du mal à trouver un équilibre économique, la concurrence des bus à prix cassé porte un coup fatal. Nous commençons à voir les effets dramatiques de cette mise en place avec des arrêts de dessertes et des suppressions d'emploi de conducteurs de car. Alors que la COP 21 s'engageait

pour limiter le réchauffement climatique, que les gouvernements successifs annoncent des mesures pour favoriser le transfert du transport de la route vers le rail, nous constatons tous les jours que c'est l'inverse qui se réalise.

**Oui à la complémentarité des différents modes de transport, non à leur mise en concurrence.**

**Pas de développement économique sans ferroviaire !**

Le transport ferroviaire est un vecteur important d'aménagement du territoire. Une ville avec une gare a une attractivité supérieure et le transport collectif est indispensable pour la population et notamment pour les personnes n'ayant pas accès au moyen de transport individuel. Le système ferroviaire représente un moyen de transport garantissant une plus importante sécurité, une régularité et un bilan carbone plus favorable que le transport routier. La contrepartie de ces avantages est que l'infrastructure ferroviaire est coûteuse et son système d'exploitation est rigide.

Pour sortir d'une logique actuelle du tout routier, qui laisse aux générations futures la charge de notre voracité énergétique, nous devons investir dans des moyens de transport propres et durables et les exploiter correctement pour rentabiliser les investissements réalisés par la collectivité.

**La voie ferrée doit faire cohabiter le transport des voyageurs avec des trains inter cités, des TER, des tram-trains mais aussi le transport des marchandises. De nombreuses entreprises sont implantées à proximité de voies ferrées et pourraient bénéficier facilement de ce mode de transport. Dans cette optique, envisager de ne rénover qu'une seule des deux voies entre La Roche sur Yon et La Rochelle porterait un coup fatal aux perspectives de rééquilibrage des modes de transport.**



**A nous de faire en sorte que le ferroviaire soit encore un mode de transport incontournable pour le 21ème siècle**

## Déclaration de la coordination nationale des comités de défenses des hôpitaux et maternités de proximité (Décembre 2016)

### <<Pour notre santé, il faut revoir le numerus-clausus et la liberté d'installation>>

Mme TOURAINE vient de procéder à une hausse du Numerus Clausus (NC) de près de 6% soit environ 478 places supplémentaires pour 2017. C'est une bonne chose, elle va dans le sens de l'ouverture des postes et donc de l'accroissement du recrutement des étudiants en médecine. Cela doit évidemment s'accompagner des moyens nécessaires pour les facultés et les terrains de stage.

**Mais c'est une mesurette insuffisante. Elle ne fait que partiellement rattraper la baisse terrible du numerus clausus. Créé en 1971 pour satisfaire des professionnels inquiets par la concurrence et pour diminuer l'offre afin de faire baisser la demande, le NC tournait alors autour de 8600 places. Si on retient le chiffre de 2016 de 7633 places, cela ferait donc un NC de 8111 pour 2017 soit encore en dessous de celui de 1971. C'est pire si on retient le chiffre de 6% car le total avoisine alors les 8000. Or la population a augmenté de près de 15 millions, nos demandes de santé, du fait du vieillissement mais pas seulement, ont également augmenté et se sont diversifiées. Le pourcentage du nombre de jeunes en formation par rapport à la population totale s'est donc effondré et n'est aucunement compensé par cette création.**

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité le dit depuis longtemps, il faut soit supprimer ce NC, soit l'ouvrir de manière maximale. Nos régions désertifiées et nos hôpitaux avec trop de postes vacants l'exigent. Il n'y a plus en France d'accès égalitaire à une santé de qualité. La proximité sanitaire a été ravagée depuis une trentaine d'années par tous les gouvernements qui se sont succédé. Les fractures territoriales (qui concernent aussi les autres services publics) renforcent les fractures sociales. Notre République n'est plus unitaire et solidaire au niveau des droits. Pour compenser on emploie des personnes étrangères (en déshabillant ainsi leurs pays qui ont besoin d'eux), on pousse les médecins à cumuler retraite et poursuite de leur activité (environ 15% des

médecins actuels), et on livre nos administrations sanitaires aux demandes exorbitantes de professionnels mercenaires sans scrupules.

**Pire rien n'a été fait pour vraiment contrer les inégalités de densité médicale sur les territoires. Toutes les régions sont touchées. Les écarts sont énormes entre les centres des villes (universitaires et/ou bien localisées...) et les banlieues, zones semi-urbaines ou rurales. En conservant la liberté d'installation, on a choisi sciemment de privilégier les intérêts personnels et corporatistes par rapport au bien être général. Toutes les initiatives, uniquement incitatives, n'ont rien donné, au contraire, et on est dans une course folle aux gaspillages de deniers publics pour essayer d'attirer dans les secteurs et les hôpitaux peu pourvus de jeunes professionnels qu'il faut appâter par des primes ou autres aménagements. Comment ose t on se féliciter de la dernière prime promise (pouvant aller jusqu'à 50 000 €) alors que cette manière de traiter notre accès à la santé devrait être planifiée et pensée globalement.**

Rappelons qu'à la CN nous nous positionnons, avec discussion avec les intéressés, pour limiter la liberté d'installation, en nommant pour une période de 3 à 5 ans les professionnels là où sont les besoins des personnes et des territoires. Libres à eux ensuite de choisir la région qui leur conviendrait mieux.

Tous les élus et responsables savent que c'est la seule voie possible, et qu'en reculer l'échéance, c'est creuser encore plus les déséquilibres sanitaires de notre pays, augmenter le nombre de personnes qui n'accèdent plus aux soins, et multiplier les coûts, les pertes de temps et les risques en généralisant les déplacements. Les régions sans généralistes ni spécialistes et les services fermés parce qu'on manque de personnel qualifié contribuent à réduire la qualité de la santé en France. Il est plus que temps de réagir de manière responsable, solidaire et écologique.

**L'ADSP mobilisée contre le manque de médecins traitants dans notre région s'associe totalement à cette déclaration. Nous y retrouvons le sens des mobilisations des milliers de personnes depuis des semaines et nos propositions pour des solutions pérennes.**

**Votre engagement est un atout indispensable, pour faire avancer nos objectifs communs, nos moyens d'agir pour le maintien et le développement des services publics, dépendent des capacités financières de notre association.**

**[Rejoignez l'Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon \(ADSP\)](#)**

Nom :

Prénom

Adresse postale

Mail

Cotisation annuelle : adhésion de soutien : 8 € - 20 € - 30 € - 50 € et plus : Par Chèque à l'ordre de ADSP

Courrier : ADSP Forum des associations place Leclerc 85400 Luçon